

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 6 novembre 2018 à 19h à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Est absente : Lise Crêtes, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Julie Jetté, directrice générale, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2018-11-117

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale avec ajout du point 2.10 Volet Le Canada en fête.

Adoptée unanimement.

2018-11-118

Adoption du procès-verbal

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2018.

Adoptée unanimement.

2018-11-119

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 octobre 2018

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**69 240,79\$**), à payer (**66 524,97\$**) au 31 octobre 2018. Les factures ont été vérifiées par les conseillères, Lise Crêtes et Sylvie Paquette. Les comptes payés, comptes à payer, le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le rapport financier (bilan) au 31 octobre 2018.

Adoptée unanimement.

Note : la directrice générale/secrétaire-trésorière, Julie Jetté, déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires, conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, à savoir :

Nicolas Malette, maire	-dûment déposée;
Sylvie Paquette, conseillère	-dûment déposée;
Robert Gaudette, conseiller	-dûment déposée;
Mélissa Rochon, conseillère	-dûment déposée;
Lise Crêtes, conseillère	-dûment déposée;
Philippe Labelle, conseiller	-dûment déposée;
Sonia Rochon, conseillère	-dûment déposée;

2018-11-120

Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 31 octobre 2018

ATTENDU QUE le Code municipal l'exige ;

ATTENDU QUE la liste des comptes à recevoir a été déposée au conseil pour approbation ;

ATTENDU QUE, de cette liste répertorie les comptes qui devront être envoyés pour perception auprès de notre conseiller juridique ;

ATTENDU QUE la liste sera envoyée au conseiller juridique au dossier en début d'année 2019 ;

ATTENDU QUE les comptes peuvent encore être acquittés ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que le conseil approuve ladite liste telle que présentée par la directrice générale en date du 31 octobre 2018 et procède à son envoi le temps venu.

Adoptée unanimement.

2018-11-121 **Autorisation de présenter un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire la réfection du Mont Cayamant;

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu :

- **QUE** la municipalité de Cayamant autorise la présentation du projet de Réfection du Mont Cayamant au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- **QUE** soit confirmé l'engagement de municipalité de Cayamant à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- **QUE** la municipalité de Cayamant désigne Hélène Joanisse, directrice générale adjointe comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée unanimement.

2018-11-122 **Demande de don – dîner Noël – Foyer d'accueil de Gracefield**

ATTENDU QUE ce dîner bénéficie aux personnes âgées de Cayamant, Blue Sea, Bouchette et de Gracefield;

ATTENDU QUE la fête de Noël est une fête importante;

ATTENDU QUE pour certaines de ces personnes ce dîner sera le seul repas de Noël;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de faire un don de 150\$ pour le dîner de Noël 2018.

Adopté unanimement

2018-11-123 **Demande des sommes -travaux - programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)**

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité procède à la demande des sommes dues suite aux travaux à réaliser et les travaux réalisés du programme TECQ auprès du MAMOT.

Adoptée unanimement

2018-11-124

Transferts de fonds- budget révisé

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la municipalité effectue les transferts de fonds suivants :

De	A	Montant
0211000283	0211000454	990.00
0213000212	0211000310	3005.00
0211000494	0211000493	100.00
0213000212	0213000200	4000.00
0213000284	0213000321	270.00
0213000310	0213000670	400.00
0213000454	0213000414	1000.00
0213000284	0213000414	500.00
0213000330	0213000414	160.00
0270150414	0213000412	5000.00
0270120522	0213000681	425.00
0270120527	0270120681	400.00
0222000331	0222000310	2000.00
0222000442	0222000454	3300.00
0222000523	0222000525	234.00
0270150414	0232000200	2200.00
0321000001	0232000515	8040.00
0321000001	0232000525	3020.00
0321000001	0232000641	1200
0232000965	0232000621	100.00
0232000640	0232000621	85.00
0232000527	0232000522	415.00
0232000640	0232000522	200.00

0321000001	0232000625	33302.00
0233000515	0233000522	224.00
0321000001	0233000525	15000.00
0270150414	0233000635	2112.00
0233000649	0233000641	90.00
0241400965	0241400140	170.00
0241400212	0241400140	965.00
0241400641	0241400140	1556.00
0270150414	0241400140	3378.00
0241400252	0241400200	305.00
0245120212	0245120200	200.00
0245120284	0245120525	1120.00
0245120212	0245120951	595.00
0245120284	0245120951	530.00
0245120514	0245120951	110.00
0245120515	0245120951	1330
0245120521	0245120951	995.00
0221000441	0245120951	1740.00
0221000441	0245210410	405.00
0221000441	0245210200	325.00
0245210966	0245210200	425.00
0261000284	0261000200	3000.00
0261000284	0261000411	1410.00
0261000419	0261000330	200.00
0270120631	0270120681	40.00
0270130284	0270130641	213.00
Total		106 784.00

Adoptée unanimement

2018-11-125

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA R.I.A.M. VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET DE LA QUOTE-PART

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant est membre de la Régie intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (R.I.A.M.) ;

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, article 603 « La régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence » ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des prévisions budgétaires de la R.I.A.M., pour l'année financière 2019 ;

ATTENDU QUE monsieur Michel Lachapelle, gérant de la R.I.A.M. a également informé la municipalité que la Quote-Part de la municipalité de Cayamant est de (12 074\$) comparativement à (12 152\$) en 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2019 de la Régie Intermunicipale de l'Aéroport de Maniwaki, Vallée-de-la-Gatineau (RIAM) tel que proposé.

Adoptée unanimement.

2018-11-126

Forfait publicitaire radio CHGA

La conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire "clé en main" de la radio CHGA pour une période de 2 ans au coût de 1550\$ plus les taxes applicables par année; il est également résolu que les sommes soient déboursées au mois de janvier de chaque année soit janvier 2019 et janvier 2020;

Adoptée unanimement.

2018-11-127

Embauche - saison hivernale - service de voirie

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de faire l'embauche, pour la saison hivernale de l'employé en voirie portant le numéro 32-43 pour la période hivernale;

Il est également résolu de déterminer la date d'embauche, dès que le service de voirie débutera les horaires d'hiver.

Adoptée unanimement.

2018-11-128

Demande d'appui – Aux Goûts du jour –(Les Œuvres de Charité de Gracefield)

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant a reçu une demande d'appui de la part de : Aux Goûts du jour (Les Œuvres de Charité de Gracefield) dans leur demande de reconnaissance à titre d'organisme de bienfaisance;

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant est consciente que cet organisme de charité est plus qu'un service très utilisé, il est un service essentiel au bien-être d'une clientèle dans le besoin;

ATTENDU QUE l'organisme est incontestablement là pour rester étant donné les besoins sans cesse grandissants dans la région;

ATTENDU QUE cet organisme soutient les gens des villages voisins également;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant appuie l'organisme Aux Goûts du jour – (Les Œuvres de Charité de Gracefield) dans sa demande de reconnaissance d'organisme de bienfaisance.

Adopté unanimement.

2018-11-129

Autorisation de présenter un projet dans le cadre du volet Le Canada en fête, pour la célébration de la fête de la Saint-Jean-Baptiste

ATTENDU QUE la municipalité de Cayamant souhaite fêter la Saint-Jean-Baptiste en 2019;

ATTENTU QUE du financement est offert par le gouvernement fédéral plus précisément par Le Canada en fête;

ATTENDU QUE la municipalité est éligible;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant autorise la direction générale à présenter une demande dans le cadre du volet Le Canada en fête pour la célébration de la fête de la Saint-Jean Baptiste 2019.

Adopté unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h09.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire